



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Modalités d'accès à Sciences Po Paris

Question écrite n° 31970

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur les modalités de sélection pour intégrer le collège universitaire de Sciences Po Paris, institution dont elle assure la tutelle. En effet, il existe trois voies d'intégration : la procédure dite française, la procédure internationale (pour les étudiants étrangers) et la procédure pour l'éducation prioritaire (pour les lycéens issus des zones d'éducation prioritaire). La question concerne la première voie, dite nationale. En effet, lorsque l'on consulte le site internet de Sciences Po Paris on s'aperçoit que les informations fournies pour savoir sur quels critères s'effectuent les recrutements restent très lacunaires et ne permettent pas une véritable égalité des chances entre les candidats. Ainsi, la procédure prévoit une phase d'admissibilité qui se fonde sur des épreuves écrites et une phase d'admission qui se fonde sur un oral. Certains candidats, après étude de leur dossier, peuvent être dispensés d'épreuves écrites, sont déclarés admissibles et passent ainsi directement l'oral. M. le député souhaite donc savoir sur quels critères précis et transparents certains candidats sont dispensés d'écrits et d'autres non. De même, il souhaite savoir quels sont les critères qui prévalent pour la phase d'admission. Cette année, avec la covid-19, la situation fut pour le moins paradoxale puisque des candidats qui, sur la base de leur dossier, ne furent pas dispensés d'écrits, lorsqu'ils étaient admissibles, finalement n'ont pas passé d'oral et ont été, une seconde fois, évalués sur la base de leur dossier. Cela a pu conduire à une surreprésentation du dossier dans la procédure de sélection. Il souhaite donc savoir pourquoi un oral mené par exemple à distance *via* internet ne fut pas pratiqué. Enfin, il souhaite aussi savoir ce qu'elle compte faire pour s'assurer de la transparence des critères de recrutement afin de permettre une véritable équité de traitement et égalité des chances entre les candidats à l'entrée à Sciences Po Paris.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31970

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er septembre 2020](#), page 5704

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)